MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 3.
Séance du lundi 3 aout 1846.

RESOLU que le maire est demeure autorise a [illegible] en demeure, en leur [illegible] trente jours [illegible] toutes les personnes qui [illegible] achete [illegible] prete a la vente faite par [illegible] municipalite, [illegible] conditions [illegible] qui leur ont ete faites.
Signé: H. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 6 aout 1846.
Signé: A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU, Secretaire.
12 aout.

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste a Paris.

DE toutes les preparations destinees a guerir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succes [illegible] la Pâte Pectorale de mou de veau. [illegible]

VIN de Champagne—200 paniers Sillery [illegible] en debarquement du navire Austerlitz [illegible] GEO GREEN & [illegible]

HUILE D'OLIVE—[illegible] en bouteilles de 12, 20 et 24 [illegible] GEO GREEN & [illegible]

FARINE—300 barils [illegible] St Louis [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co.

BOTTES, SOULIERS ET ESCARPINS—[illegible] G W D[illegible] 30 Douane.

OPIUM—200 livres [illegible] encoignure [illegible] et St Philippe.

ESSENCE de roses—70 onces [illegible] ACHS [illegible]

[illegible] VIN MUSCAT—100 caisses [illegible] VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses [illegible] DATTES—[illegible] DOUE LANATA, 9 et 10 [illegible]

SULFATE DE QUININE—150 onces [illegible] en debarquement du Wm Rockall, a vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

ABSINTHE SUISSE—48 caisses absinthe suisse, de Yerson & Lecoultre [illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

KIRSCH—25 caisses, marque de Yerson & L[illegible] LEOPOLD JEANNET, 22 [illegible]

TOILE A VOILE [illegible] LEOPOLD [illegible]

[illegible] VENDRE [illegible] Margaux [illegible] eau de vie de Dantzick [illegible] en caisses et en barriques, vins rouges et blancs en 1/2 [illegible] Pauillac Medoc en barriques. B. TALAMON, 80 St Louis.

A VENDRE, en debarquement du navire Lydie, de Bordeaux: [illegible] Haut Sauterne, par POUGET fils, 147 Royale entre St Louis et Toulouse.

VINS—1,500 caisses vin de toutes qualites, en grande et [illegible] 150 caisses vin blanc, 200 caisses [illegible] 50 caisses Curaçao de Zara, a vendre par S. V. BARRETT, 21 Gravier.

EN [illegible] du navire Lydie, venant de Bordeaux [illegible] St Julien Medoc [illegible] RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levee.

FARINE [illegible] St. Louis [illegible] Washington, a vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.

CIGARES—[illegible] Havane [illegible] REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.

POIVRE [illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

[illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

SAVON [illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

THE—[illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

GRAISSE—30 barriques [illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.

BALAIS—[illegible] douzaines, a vendre par HARROD & DARLING, 49 Commune.

A VENDRE [illegible] soussigne, en debarquement du navire [illegible] Medoc [illegible] St Estephe et Margaux [illegible] St Louis.

EN [illegible] Vin rouge [illegible] 30 [illegible] Champagne 1825 [illegible] G. M. LUCAS, 30 rue Bienville.

A VENDRE en debarquement du navire la Lydie, de Bordeaux:
40 barriques vin Montferrand,
40 do do Queyries,
40 do do St Emilion,
40 do do St. Julien,
30 do do Vin vieux St. Julien, pour famille
30 do do St Estephe do
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
20 do do Haut Barsac.
N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

VINS—Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne [illegible] LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres.

A VENDRE, en debarquement du navire Talma, de Bordeaux: [illegible] Haut Sauterne [illegible] POUGET fils, [illegible] Royale entre St Louis et Toulouse.

A VENDRE par le soussigne, en debarquement du navire Talma, venant de Bordeaux [illegible] Montferrand. C. DUFOUR.

GOMME Blanche du Senegal—10 futailles en magasin [illegible] C. DUFOUR.

EN debarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 [illegible] St. Julien, Medoc, etiquettes et capsules [illegible] drawback, a vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—144 caisses [illegible] du navire Arkansas, de la barque [illegible] R. G. HOBBS, 12 Douane.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Co. viennent de recevoir par le navire [illegible] Havre, un nouvel assortiment de [illegible]

RECOMMENDATION—Le soussigne [illegible] par le navire Mozart, [illegible] 50 demi barriques idem [illegible] J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levee.

MOUSSELINES—Venant d'être reçu un assortiment de mousselines [illegible] VANCE & LEPPRE, 24 Bienville.

HUILE DOUCE—80 paniers, a vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

SACS A GRAINS—10,000 sacs a grains tres beaux, propres pour mettre du froment, a vendre par J. W. STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette.

INDIGO—3 caisses, a vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE—2,000 gallons huile de baleine epuree, a vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

BLANC DE BALEINE—400 caisses New-Bedford, dimensions assorties, a vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

CLOUX—400 barillets cloux coupes, grandeurs assorties, a vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette.

BEURRE GOSHEN—40 firquins, premiere qualite, a vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 7 aout

CAFE RIO—2,000 sacs café vert, double enveloppe de toile, de qualite superieure, [illegible] 7 aout

Compagnie du Dry Dock de la Louisiane.

ETATS-UNIS d'Amerique.—Etat de la Louisiane, paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible] l'année de N. S. 1846, et la soixante-[illegible] de l'Independance, ont comparu par-devant moi, notaire, dument commissionné, [illegible] en presence des temoins soussignes: [illegible] et Richard Bartlett Summer, [illegible] Whitney & Co, Joseph Warren [illegible] nom et celui de William Lord [illegible] maison J. W. Stanton & Co; John Geddes [illegible] formant la raison J. & R. Geddes, [illegible] Rudolph Schwartze, agissant comme [illegible] George Green & frère; Lothrop [illegible] agissant comme fondé de pouvoirs de Ri[illegible] Edward Ogden, agissant en son nom et [illegible] Charles Briggs et Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, Jesse Hart, Samuel Wiley Fullerton, Oliver Palmes, [illegible] comme fondé de pouvoirs de [illegible] Alexander Gordon, et Roger Alden Hiern, [illegible] François Valette & Mark Thomas, [illegible] Valette & Thomas, d'Algers, [illegible] John Hughes, Robert Murphy, d'Algers, [illegible] Whitney, agissant aussi comme fondé de pouvoirs de John P. Gilbert, de New-York.

Lesquels [illegible] en vertu d'un acte de la législature de l'Etat [illegible] approuvé le 13 mars 1837, [illegible] avec ceux qui pourront plus tard s'associer avec eux une société spéciale ou limitée qui sera établie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous le titre de COMPAGNIE DU DRY DOCK DE LA LOUISIANE.

[illegible] de ladite Compagnie seront de recevoir dans [illegible] pour elle et maintenant a Algers, [illegible] et autres bâtimens, pour proceder a leur reparation.

Le capital de ladite Compagnie sera de quarante mille piastres, divisé en actions de mille piastres chacune; la [illegible] par estimation du dit dock et de ses dépendances, sont la propriété des personnes [illegible] dite Compagnie, ainsi constituée, aura une existence de quinze années, commençant le premier juillet 1846, et se terminant le premier juillet 1861, sous la reserve a la majorité des dits actionnaires ou de leurs successeurs de pourra en fixer la liquidation avant le [illegible] de quinze années.

La maison J. P. Whitney & Co, verse la somme de onze mille piastres, prix de onze actions de mille piastres chacune; la maison J. W. Stanton & Co, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison J. & R. Geddes, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; la maison George Green & Frère, la somme de mille piastres, prix d'une action; Richard Sands Tucker, la somme de mille piastres, prix d'une action; Edward Ogden & Charles Briggs, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Thomas Nugent Cazneau & Gordon Plummer, ensemble, la somme de mille piastres, prix d'une action; Jesse Hart, la somme de mille piastres, prix d'une action; Samuel Wiley Fullerton, la somme de mille piastres, prix d'une action; Oliver Palmes, la somme de mille piastres, prix d'une action; Daniel Johnston, la somme de mille piastres, prix d'une action; Alexander Gordon, la somme de mille piastres, prix d'une action; Roger Alden Hiern, la somme de mille piastres, prix d'une action; la maison Valette & Thomas, la somme de cinq mille piastres, prix de cinq actions; John Hughes, la somme de six mille piastres, prix de six actions; Robert Murphy, la somme de deux mille piastres, prix de deux actions; et le dit John P. Gilbert, [illegible] fondé de pouvoirs J. P. Whitney, la somme de [illegible] prix de trois actions du fonds capital de ladite Compagnie; et le montant total du dit capital a été [illegible] plein par les parties ci-dessus désignées, [illegible] dans les dites proportions.

[illegible] de la dite Compagnie sera sous la [illegible] P. Whitney & Co, qui en dirigeront toutes [illegible] transactions; et la dite Compagnie aura le [illegible] ces reglemens, de les changer et de les amender [illegible] les dits changemens ou amendemens ne [illegible] compatibles avec le present acte.

[illegible] Directeurs tiendront un registre exact de [illegible] transactions, affaires, procédures et comptes de [illegible] agnie, dans des livres reliés, ainsi qu'un tableau de ses recettes et de ses dépenses, et il sera de collecter tous les comptes de réparations, et de payer toutes sommes justement dues [illegible] ou autres dépenses faites pour le dock — [illegible] aussi exposer un état complet des affaires de la [illegible] Compagnie, tous les six mois, ou plus tôt s'ils en sont requis, et partager les profits nets, entre les actionnaires [illegible] ci dessus mentionnes. Pour les compensation [illegible] leurs services ils auront droit a recevoir deux [illegible] pour cent sur toutes sommes reçues et deux et [illegible] pour cent sur toutes sommes payées, excepté sur les sommes payées ou a payer aux actionnaires.

Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts a l'inspection des actionnaires, et les dits directeurs devront tenir ces livres, de manière a fournir toute espece d'information relativement aux intérêts de la dite Compagnie.

[illegible] actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite Compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite Compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

[illegible] aucune partie du fonds capital de ladite Compagnie venait a être transférée pendant l'existence de ladite [illegible] ledit transfert se fera par acte public, devant un notaire public, et sera enregistré sur les livres de ladite Compagnie, et tous nouveaux actionnaires s'engageant, [illegible] dit acte de transfert, de le transmettre a [illegible] et a tous reglemens [illegible]

[illegible] Compagnie [illegible] de comparaitre par [illegible] toute cour de justice de poursuivre et d'être poursuivie.

Que dans le cas d'inhabileté a agir ou de mort des directeurs denommés dans le present acte, les actionnaires auront le pouvoir d'en nommer d'autres.

Qu'a l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite Compagnie et ses actions seront liquidées par une vente [illegible] Dock et de ses dependances, a moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un reglement et une liquidation finale des affaires de telle maniere qui satisfera le plus a la justice et aux droits des parties interessées.

Et enfin les personnes ici nommées, qui, pour confirmer les stipulations et arrangemens ci-dessus mentionnes, ordonne et etablies articles precedents de société, dans le but deja exprime.

Fait et passé dans mon bureau, a la ville de la Nouvelle-Orleans, Etat de la Louisiane, dans les jour, mois et an deja ecrits ci-dessus, en presence de Charles La Bedoyere Kernion junior, et Edmond Florian Malus, temoins competens, qui ont signé avec les dits comparants et moi ledit notaire, après lecture.

Original signé,

JOHN GEDDES,	F. VALETTE,
R. GEDDES,	MARK THOMAS,
J. W. STANTON,	JOHN HUGHES,
WM. L. PALMER	ROBERT MURPHY,
J. W. STANTON, (p. p.)	JOHN S. GILBERT, par
R. SANDS TUCKER,	J. P. WHITNEY
L. L. SMITH, (per Att'y.)	R. BSUMNER,
THOS. N. CAZNEAU,	J. P. WHITNEY,
GORDON PLUMMER,	ED. OGDEN, pour lui et
S. W. FULLERTON,	CHARLES BRIGGS,
G. GREEN & BRO.,	OLIVER PALMES,
RUD. SWARTZE, (p. p.)	DANIEL JOHNSTON, par
JESSE HART,	O. PALMES, charge.
A. GORDON,	R. A. HIERN,

LA BEDOYERE KERNION, Jr., EFLORIAN MALUS. LUCIEN HERMANN, Notaire Public.

Le soussigné conservateur des hypothèques, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que cet acte de société limitee, a été aujourd'hui enregistré dans [illegible] dans le livre de sociétés No 2, folios 172, 173, et 174.

Nouvelle Orléans, le 29 juillet 1846.
31 juillet—30 F. DURIVE, Conservateur.

2000 DEMI boites Sardines a l'huile;
500 boites dito;
300 boites dites 2/3 dito;
200 [illegible] 1/3 dito;
500 demi boites petits Pois au naturel;
300 demi boites Petits Pois accommodés au jambon;
200 paniers Gougis [illegible] d'Auger;
200 demi boites Maquereaux a l'huile;
100 demi boites Truffes du Perigord, de recentes importations et a vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD.
4 aout 99 rue de la Douane

A VENDRE a des prix modérés, pour clore diverses consignations, par le soussigné:
Conserves de Chatelain Jeune et Basset.
2000 demi boites sardines a l'huile.
300 boites moyennes dites 2/3, dito;
200 tiers boites dito;
300 do do dito;
500 demi do petits pois au jambon;
500 do do au naturel;
60 paniers gougnolet;
200 demi boites maquereaux a l'huile;
100 demi do truffes pures du Perigord.
—Cognac Pellevoisin—
10 demi pipes 4me preuve;
30 quarts dito dito;
10 barils tres vieux cognac, 1810;
10 dito 1815;
Divers—3 boucauts cassi; 1 caisse moutarde française.
200 barils noir animal en poudre; le tout d'importation récentes, et a vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout—30 99, Douane.

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, 4e preuve
30 quarts do do, a vendre par
4aout—15 TH. BAILLY BLANCHARD, 99, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve; 10 barils do 1825, 1re preuve, a vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
4 aout 99, Douane.

3 boucauts de Casse, a vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4 aout 99, Douane

1 Caisse moutarde française a vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4 aout 99, Douane.

200 Barils Noir Animal en poudre, a vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4aout 99, Douane

100 Boites Pates Truffes, assortis, a vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 4aout 99, Douane.

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yerson et Lecoultre,
50 do do Saucool,
37 do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout 11 et 15 St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genievre de l'Etoile, importation directe, a vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes a l'eau de vie,
20 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15 St Louis

ABSINTHE—[illegible] barils de [illegible] Lecoultre, en debarquement du James N. Cooper, du Havre, a vendre par COURVOISIER & Co,
21 juil Encoignure Royale et Orleans

ALCOHOL—30 barils alcool, a vendre par COURVOISIER & Co,
21 juil Encoignure Royale et Orleans

MERISE—50 barils 1ere qualite, a vendre par COURVOISIER & Co,
21 juil Encoignure Royale et Orleans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, a vendre par COURVOISIER & Co,
21 juil Encoignure Royale et Orleans

LIQUEURS assorties—[illegible] caisses, a vendre par COURVOISIER & Co,
21 juil Encoignure Royale et Orleans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
180 milliers bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par N. DUDOUYT
11 juil 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1840, en debarquement du Talma, de Bordeaux, a vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26, Vieille Levee.

LE LIVRE DES FAMILLES ou Journal de M. Le Curé—deuxieme année—Le premier numero vient d'être reçu par Vor. HEBERT, libraire,
6 juil 149 rue de Chartres

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, a vendre par EMERSON, TOURNE & Co,
20 juin 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, a vendre par
11 juin AUG. MOLIER, 90, St Louis.

CREUZETS—12 boucauts creuzets assortis en débarquement du navire Châteaubriand, du Havre, a vendre par AUGUSTE MOLIER,
Rue St. Louis No. 90

Ces creuzets sont fabriqués d'une terre spéciale et peuvent supporter plus de vingt-cinq fois l'épreuve du feu.
16 juin—8

A VENDRE par le soussigné, en debarquement du navire Russia, venant de Bordeaux:
238 barriques Vin rouge de diverses qualités;
117 demi dito et barils de Vin blanc;
5 quarts de pipe Cognac 1re Champagne 1825.
17 ja G. M. LUCAS, 30 Bienville

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, a vendre par J & J. TARDOS,
30 av No. 15, rue Conti.

MOUCHOIRS DE BATISTE—Les soussignés ont reçu un assortiment de mouchoirs de batiste, qu'ils vendront bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 juil 21, Magasins

SARDINES—En débarquement du navire Vaillant de Bordeaux, 300 caisses sardines [illegible] a vendre par EUG. [illegible] & Co.
20 juin

TRUFFES—[illegible]
20 juin

FRUITS au jus—En débarquement [illegible]
20 juin

BAGUES GALVANIQUES.

FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigus ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie. Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—4m

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,639 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
L. MATHEWS, Agent,
14 nov Encoignure Camp et Commune.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jouet de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus des garde-malades.

☞ IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.
Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties, pour l'un et l'autre genre de travail. av—30

DROGUES ET MEDICAMENS.
En débarquement du navire Rockall, du Havre:
Chiendent, fenouil de Florence,
Mélisse verte, fleurs camomille romaine,
Fleurs de tilleul, do de violette,
Fleurs de mauve, do coquelicot, do pied de chat,
Do de bouillon blanc, do camomille de Paris,
Do de roses de provins, racine de guimauve,
Racine de Cainca, do de fougère, do de bardane,
Douce amère, coriandre, fécule de pomme de terre,
Pois d'iris, plaquesa cautère, capsules de Raquin,
Pastilles de Vichy, poudre ferrugineuse Quesneville,
Sirop de Briant, do Lamouroux, do anti goutteux Boubée
Elixir de Guilhé, huile de foie de morue,
Huile de noix vierge, do d'œillet,
Bas élastiques Leperdriel, ventouses do do,
Bronze jaune, do rouge, valérianate de zinc, do de quinine, veratrine, salicine, strichnine, acide succinique,
Pierre divine, codéine, extrait de menesia,
Extrait de chardon benit, do de belladone,
Essence d'absinthe, do d'anis vert,
Do Camomille bleu, do de jasmin, alcali volatil fort,
Ether sulfurique do, cornues en verre diverses grand.
Matras en verre, do do recipiens [illegible]
Matras en verre, do do, mortiers en porcelaine do do
A vendre par P. CUSACHS,
30 juillet encoignure Condé et St Philippe

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, & douches. Il pose et repare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordes seront fidèlement exécutés et à prix modérés. 4 fev—1an

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, la mulatresse MARIANNE, agée de 17 a 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat au moment où elle allait partir avec son maître M. Justin Aubert. La recompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville et le fera savoir au soussigné, L. EXNICIOS.
9 jt—17 263, rue St. Philippe

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, a vendre par FROST & Co.
14 juin 40, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, a vendre par FROST & Co.
13 juin 10, Magasins

CAFE HAVANE—144 sacs café fin vert, en debarque ment du brick Titi, a vendre par
11 aout L. CANTIN, 42 Gravier

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et a vendre par J. F. BERCIER & Co.
17 juin 54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le benefice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux,
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

BOTTES, Souliers et brodequins—32 caisses actuellement en debarquement du navire Ann, a vendre par
1 juin J. W. DUNBAR, 30, Douane

CIRE—5 barils, a vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
1 j 92 Tchoupitoulas

TABAC—700 balles Cuba et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, a vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26. Vieille Levee

MIEL blanc de la Havane—A vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levee

TABAC—15 balles Vuelta de Abajo, pour cape et tripes, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, a vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26, Vieille Levee

DIVERS—40 barils Vin blanc Grave, 1844; 20 boites prunes en paubans; 4 boucauts ficelle fine; 50 paniers huile, en débarquement du navire Lorena, de Bordeaux, a vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 juil 26 Vieille Levée

AMANDES—100 caisses amandes sans coque, en débarquement de l'Arkansas, de New York, a vendre par TROISGROS & LAMPRE,
20 jt 26 Vieille Levee

LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT,
149, rue de Chartres.

RECU à cette librairie par le navire Austerlitz, du Havre, les ouvrages suivants: Gavarni, œuvres choisies, Burette, histoire de France; Roujoux, histoire d'Angleterre, Langlois, dictionnaire de géographie; Nodier, contes elbastrés; Lamennais, imitation de Jésus-Christ; Briffaut, le secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'Inquisition; Bescherelle, La Femme jugée par les grands écrivains des deux sexes; Bouchardat, formulaire magistral et annuaire et supplément à l'annuaire Thérapeutique pour 1846. Il reste encore quelques exemplaires des ouvrages suivans: E. Sue, le Juif Errant, édition illustrée, 4 volumes 8o; Mystères de Paris, édition illustrée, 4 volumes; A. Dumas, les Trois Mousquetaires, Vingt ans Après, Sylvandire, Comte de Monte-Christo, Reine Margot, La Dame de Monsoreau, Le Chevalier de Maison Rouge; F. Soulié, La Comtesse de Monrion; anecdote véritable du Comte de Monte-Christo; Nouvelle Constitution de la Louisiane; Mystère de l'Inquisition; Revue Pittoresque; Echo des Feuilletons; Journal de M. Le Curé; L'Illustration, Journal Universel; Semaine Litteraire, année 1845, 4 volumes; Juif Errant, édition de la Semaine Littéraire; Histoire du Consulat, édition de la Semaine Littéraire; Raspail, histoire de la santé; histoire des bandits et brigands, etc. 6 juil

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
RECU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. H. HOLMES.

A VENDRE au débarquement—12 barriques vin rouge.
—En magasin—
25 paniers champagne en grandes et demi bouteilles.
75 paniers huile de marque J Plagniole;
100 caisses vin rouge;
50 do abzynthe Suisse;
50 do do de Marseilles;
100 do liqueurs assorties en grandes, demi et quatts bouteilles.
20 do curaçao; 15 do kirch;
50 do eau de fleur d'oranger;
20jt LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

EN débarquement du navire [illegible] de Bordeaux, et à vendre par [illegible]
100 barriques vin rouge.
20 demi dito vin blanc, [illegible] LUCAS,
10 barrils dito, [illegible] Bienville.

FARINE—[illegible] Louis [illegible] Mill [illegible]

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Réduction des Prix.

A L'AVENIR les prix de passage dans les chars seront comme suit:
Billet seul, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50
Billets pour l'année, personnel $60, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.
Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:
LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans,			De Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.
☞ Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.
Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M	De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 "	De la rue Canal, 7 1/2 "

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 8 1/2 du soir; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.
☞ Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
22 juin Ingenieur en chef.

COUVERTURES DE GRANIER.
LES soussignés, successeurs de feu J. Mager, seuls agents de M. Granier de Montpellier, ont l'honneur d'annoncer aux habitants et marchands à commission que leur dépôt No. 21, rue des Magasins, sera constamment pourvu de ces Couvertures renommées.
En débarquement de la barque Globe, de Marseilles: 5000 paires couvertures de Granier.
N. B. Les habitans et marchands à commission qui nous enverront des commandes pour linseys, kerseys et autres marchandises pour habitation seront servis avec la plus grande promptitude et à un crédit libéral.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Agents de Zoé Granier, importateurs de Marchandises Seches, No. 21, rue des Magasins. 17 jn

A VENDRE, en débarquement du navire Russia, de Bordeaux:
120 bques vin rouge,
100 barils vin blanc,
100,000 bouchons longs et demi do,
1,000 demi boites sardines a l'huile marque Rodel & fils,
300 quarts boites do do do
67 caisses cerises à l'eau de vie,
35 caisses curaçao superfin et surfin,
49 caisses fruits à l'eau de vie, par
POUGET FILS
17 jn 147, Royale entre St Louis et Toulouse.

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir:
Ombrelles, grande nouveauté,
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces,
Corsets assortis, Toilettes noires et blanches,
Dentelles noires et blanches, Caleçons pour bains,
Soieries noires pour robes, Barege noirs do,
Chaussettes fil de lin pour hommes,
Do, coton blanc et bleu pour hommes et enfants,
Mouchoirs fil blanc de Cholet, Do batiste,
Bretelles coton blanc tricotees,
Do, gomme élastique, nouveau genre,
Anneaux à rideaux, Epingles, fantaisie pour coiffures,
Savons d'amandes ameres, Do, fins assortis et en boîtes,
Essences, pommades, crême de Perse, Eau de Cologne, sachets, extrait d'odeurs, cravens odeurs, philotrices, phicomes,
Rubans de fil français, assortis de numéros,
Boutons de fil, do de nacre, do, fantaisies,
Mousseline laine noire,
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison,
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 fvn F & J LACOSTE, 105, rue Royale.

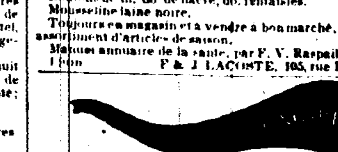

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigne vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
J. B. RUSCONI
27 juin Depot general, No. 187, Chartres

RECU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix, et par la voie de la Havane, douze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et autres reçues par le navire Devonshire, Thompson et à vendre au Grand Dépot Général, en gros et en détail au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.
Le même Entrepot a reçu par le brick P. Soule, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
18 juin J. B. SOUBRAN.

A LOUER—Une maison en briques à trois étages située rue Maureau, entre Esplanade et Paix au centre du marché aux esclaves et convenable pour ce commerce. Possession en sera donnée le 1er aout prochain. Pour les conditions s'adresser à
16 juin LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

A LOUER à bas prix pour la saison d'ete, à commencer du six de ce mois, un petit appartement meublé ou non meublé, au rez-de-chaussée, dans la rue Royale, entre Conti et Bienville. S'adresser à
11 juin S. Vor. BARRET.

AUX BEAUX CHENES VERTS
A BELOXI.
La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui desirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes cabanes a bain ont ete construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus varies.
La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.
On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. Enfin on ne trouvera rien qui ne put rendre le séjour agréable.
Des domestiques fidèles et intelligents, seront toujours à la disposition des pensionnaires.
A l'arrivée des steamboats et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix seront modérés. 9 juin—90

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent a vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtes, épaules,
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—786 barillets et 40 barils en feuille et choix,
FARINE—275 barils du Missouri,
TOILE D'EMBALLAGE—800 pièces marques de choix
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—30 balles, première qualité,
CHANVRE—400 balles passé au serein
WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.
18 mai

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 100, Nlle. Orléans.
9 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

SARDINES à l'huile—2000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, vendre par AUGT. MOLIER,
2 juil 90, St. Louis

HUILE d'olive—300 paniers huile surfine grandes bouteilles en debarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, a vendre par AUGT. MOLIER,
2 juil 90, St. Louis

EN debarquement du navire Talma, de Bordeaux:
25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois,
40 barriques St Emilion No. 4,
25 milliers bouchons extra fins,
A vendre par NUMA LACOSTE,
2 juil 103 Royale

PROVISIONS D'ETRA BON MARCHÉ,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

LES soussignés ayant renouvelé et augmenté leur stock de GROCERIES et ayant reçu par les derniers arrivages de France, plusieurs envois de conserves, vins, liqueurs, eau-de-vie &c. &c., sont à même d'exécuter dans le plus bref délai les commandes qui leur seront confiées de la ville et de la campagne, aux prix les plus modérés.
Leur assortiment de vins et liqueurs est des plus complets: Ils sont constamment pourvus d'excellens vins de Bordeaux, rouge et blanc, en barriques et demi-barriques soutiré pour l'usage des familles, depuis $22 jusqu'à $60 la barrique. Ils offrent en outre aux familles qui habitent la ville l'avantage de se procurer des vins purs et agréables à des prix comparativement bien au-dessous de ceux importés en caisses:

Château Lafitte, vieux,	à $4 —	les 12 bouteilles
Château Leoville, vieux,	à $3 —	les 12 bouteilles
St. Julien, vieux,	à $2 —	les 12 bouteilles
Saint Julien, moins vieux	à $1 50	les 12 bouteilles
Médoc bon ordinaire,	à $1 20	les 12 bouteilles
Barsac et Sauterne,	à $2 —	les 12 bouteilles

En rendant les bouteilles exactement.
Ils recommandent également les vins qu'ils importent en caisses: Chateau Haut Brion, de la propriété de Eugène Larrieu, et Château Gruaud Larose, de la propriété Balguerie & Co; Parmi les diverses marques de vin de Champagne qu'ils reçoivent, ils recommandent particulièrement pour la qualité, celui déjà si favorablement connu sous le nom de "Cordon Rouge, Prince de Joinville" de MM. Lanson père & fils, de Rheims. Ils offrent aux connaisseurs leur vieux Madère de 1835; Oliveira, vins de sherry et de Port, très supérieur; vieux Cognac Lecocq 1805 absynthe suisse, véritable de Pernod, kirch de la Forêt Noire, bierre d'Ecosse et Porter de Londres—Un assortiment de liqueurs supérieures de France, Hollande et Italie.
Entr'autres articles de groceries et conserves alimentaires ils sont toujours pourvus des meilleurs pâtés et gibiers truffés, truffes du Perigord, cèpes, champignons et sardines à l'huile, petits pois, bœuf bouilli, fruits assortis au jus et à l'eau de vie, saucissons assorties, moutarde française et du Kentucky, prunes de Bordeaux, Fromage de Hollande et de Gruyère, saucissons de Lyon, jambons de Westphalie, jambons de l'Ouest fumés au sucre, langues de bœuf et de buffalo, homars et saumon d'Ecosse, sucre raffiné de Boston, café Moka, Java, Manille et Havane, thé vert et noir, de qualité très supérieure, épices de toute espèce, amandes a coques tendres, biscuit au soda et à l'eau; anchoix, capres, cornichons et olives farcies, olives de Marseilles et d'Espagne, confitures de France et de la Havane, chocolat de santé, supérieur; huile d'olive de Marseille et de Florence, &c. &c.
☞ Les familles, capitaines de navires et Passagers pourront se procurer chez les soussignés des caisses assorties de conserves et de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops et autres boissons rafraîchissantes aux prix les plus réduits.
LOREILHE & Co.
9 juin Encoignure Royale et Douane

Avis aux personnes allant a la Campagne.
LES soussignés, agents de MM. C. Christofle & Co, de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea Sun, du Havre, une caisse de couverts argentés, qu'ils garantissent être supérieurs aux articles du même genre importés ici.
LOISON & SILVESTRE,
7 juil 36 rue de Chartres

RAISINS—190 caisses Malaga, supérieur, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
20 juil 24 Gravier

ON DEMANDE une gardienne d'enfants bien recommandée.
S'adresser au bureau de cette feuille, de midi à deux heures, ou de cinq à sept heures P. M. 20 juil

CIGARES de la Havane—[illegible] Cigares des meilleures manufactures, importés à vendre à bas prix pour offre diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

DIVERS—105 paniers huile d'olive, 60 do huile [illegible], 40 caisses eau de fleurs d'oranger, 30 caisses liqueurs assorties, 300 caisses cornichons, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
24 Tchoupitoulas

THE PEARL—[illegible]

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 21 juillet 1846.

CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 août prochain à dix heures précises, pour une revue d'inspection.
Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major Numa Augustin, un contrôle exact du nombre d'hommes présens à ladite inspection.
Toute compagnie absente lors de ladite inspection, sera déchue de tous droits et privilèges acquis précédemment aux revues d'inspection des mois de février et mai de la présente année.
Il sera du devoir de tout officier ou sous-officier commandant toute compagnie dans laquelle des places d'officiers se trouvent vacantes par démission, ou autrement, de s'adresser au Quartier-Général de la Légion afin de faire procéder sans délai à de nouvelles élections d'officiers.
La compagnie des Sapeurs du Génie, lieutenant commandant, A. Canon, se rendra sur la place d'Armes, une demi heure avant l'heure fixée pour la revue, elle fournira les factionnaires pour garder les limites de la parade, et ce, conformément à la consigne qu'elle recevra du Quartier-Général.
Le détail du service est provisoirement confié aux soins du lieutenant-colonel commandant, J. B. Vignie.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Le général commandant, compte, en cette occasion sur le zèle des officiers et soldats demeurés fidèles aux drapeaux confiés par l'Etat à l'honneur et au patriotisme de la Légion.
Par ordre du Brigadier-Général, D. AUGUSTIN.
PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp. 21 jt

LEGION DE LA LOUISIANE.
Régiment d'infanterie.
NLLE-ORLEANS, le 28 juillet 1846.

CONFORMEMENT à l'ordre émanant du brigadier-général, D. Augustin, commandant la Légion, le régiment d'infanterie de la Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 aout prochain, à 10 heures précises du matin pour une revue d'inspection.
Les commandans des compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le major Numa Augustin, un contrôle exact du nombre d'hommes présents à la dite inspection.
La compagnie des sapeurs du génie, lieut. commandant A. Canon, se rendra sur la Place d'Armes, une demi-heure avant l'heure fixée pour le revue, à l'effet de garder les limites fixées pour la parade, et ce conformément à la consigne qu'il recevra.
Par ordre de JOSE TRIGO
Capitaine commandant le régiment d'Infanterie.
J. LLANO, Adjudant provisoire. 29 jt

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Ordre de Service.
CONFORMEMENT à l'ordre qui émane du Brigadier Général D. Augustin, commandant la Légion de la Louisiane, en date du 21 juillet 1846, pour une revue d'inspection.
Le bataillon prendra les armes dimanche 23 d'aout 1846, à 9 1/2 heures du matin, en grande tenue d'été, au moment complet, réunion à l'arsenal.
Le train sortira à pied.
Par ordre du capitaine, M. Grivot, Commandant le Bataillon—par interim, P. SAUTON,
7 aout Adj. Major.

AVIS IMPORTANT AUX PLANTEURS SUCRIERS.
Machines pour faire raffiner le sucre, par John A. Leon, Ingénieur.
Bureaux, rue Fenchurch, No 34, *Londres.*

L'AVANTAGE de concentrer la liqueur saccarine dans le Vide, après avoir été démontré en Angleterre et établi pour la première fois par moi-même sur le continent, est maintenant en usage dans les Antilles et sera bientôt appliqué sur une grande échelle dans les Indes. Ce mode d'évaporation est reconnu comme étant en fait la seule manière d'effectuer la concentration sans altérer les propriétés de la liqueur saccharine. On sait que par l'ancien mode de cuisson de la liqueur saccharine à nu sur le feu et sans une clarification effective, on ne parvenait à cristalliser que la moitié du sucre qu'elle contient, et en une QUALITÉ FORT INFÉRIEURE: l'autre moitié était convertie en charbon et en mélasse, ou en un sirop incristallisable. Par conséquent obtenir 200 boucauts du meilleur sucre là où on ne produit aujourd'hui que 100 boucauts d'une qualité très inférieure (la différence dans la valeur relative des deux qualités étant au moins de 5 à 10 schelings par quintal) fait qu'il est d'une très grande importance que les machines soient construites de manière à pouvoir s'adapter à toutes les localités. Ce système est reçu une application plus générale sans l'augmentation du combustible nécessitée par la chaudière ordinaire à vide de Howard, et sans la difficulté éprouvée dans beaucoup d'endroits de se procurer l'eau nécessaire pour la condensation, qui est de vingt tonneaux d'eau pour chaque tonneau de sucre produit. Le nouvel appareil fait marcher la chaudière à vide sans eau, mais encore rend une économie de 50 pour cent sur le combustible. C'est une belle application pratique de l'usage du calorique latent de la vapeur. La condensation de la vapeur engendrée dans la chaudière à vide est effectuée par l'absorption de son calorique latent par le jus de canne circulant à la surface extérieure du condensateur, ce qui produit l'évaporation d'une égale quantité de liquide et ainsi, sans autre dépense de combustible, on arrive à produire un effet double et par conséquent l'économie annoncée. Cet appareil peut se fixer en toute situation différente de la chaudière ordinaire à vide de Howard et dans les endroits où l'eau n'est pas un objet, l'économie de combustible doit être de grande importance.
Les avantages de ce système de cuisson du sucre dans le vide sur celui de Howard, sont:
1o. L'économie de quarante à cinquante pour cent sur le combustible.
2o. Il peut, en conséquence de cette économie de combustible, être employé partout où l'on ne peut se procurer du charbon qu'à grands frais, parce que l'évaporation dans le vide par la chaudière de Howard demande beaucoup plus de combustible que la bagasse n'en peut fournir.
3o. Economie dans les chaudières, leur fret, assurance, transport, la maçonnerie, le posage et le travail journalier du chauffage.
4o. Cet appareil est le seul dont on puisse se servir pour évaporer dans le vide, là où l'eau est rare, et qui épargne en tout temps la dépense des pompes qui fournissent le condensateur et le moteur qui les fait travailler.
5o. Ce condensateur peut aussi s'appliquer à toutes les machines à haute pression, et produit plusieurs avantages importans.
Le premier est que la vapeur qui se perd de la machine à haute pression fera évaporer le jus de la canne de la même manière que la vapeur de la chaudière à vide.
Le second est qu'il rend aux bouilloires l'eau condensée, chaude et distillée.
Le troisième est qu'il convertit la machine à haute pression en un condensateur par l'addition d'une petite pompe pneumatique, ce qui augmente la puissance de la machine et réduit encore la dépense du combustible.
Après avoir comparé les avantages respectifs de la méthode d'injection dite système de Howard, et de la nouvelle méthode de cuisson dans le vide, il reste encore que tels sont les avantages de l'évaporation par le vide que *ce système doit être adopté partout où l'on fait du sucre.*
Les appareils sur ce principe ont été construits par des facteurs du continent et autres: l'imperfection de la construction en a beaucoup diminué les avantages; ils travaillent rarement à une température plus basse dans le vide que 180 ou 200 degrés Fahrenheit, ils n'ont donc pas besoin de chauffeurs, ce qu'ils admettent dans leurs prospectus et ce qui porte en son nom la preuve à l'insanité de la qualité inférieure du résultat obtenu, tandis que dans les chaudières à vide du système nouveau établies dans les premières raffineries d'Angleterre, le vide est tenu aussi bas que par injection et la qualité du sucre est supérieure. Ce résultat doit être attribué d'abord à un meilleur arrangement du condensateur, ainsi qu'à l'emploi d'une surface plus étendue. Tous les ustensiles sont plus forts, plus substantiels et cependant le prix en est plus bas que celui des machines des facteurs du continent et autres, malgré leurs vices de construction.
3 juil—30t JOHN A. LEON.

Bureau des Naissances et Décès.
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci après citée:

ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.
ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq; la moitié de ladite amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.
ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.
Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

Dissolution de Societe.
LA société ci-devant existante entre les soussignés, sous la raison de Nevile, Tourne & Co, et Emerson Tourné & Co, a été dissoute le huit du courant. M. Neville se retirant des deux commandites. W. Emerson et P. M. Tourne sont seuls chargés de la liquidation des affaires des dites sociétés, avec lesquels tous réglemens devront être opérés, et ils continueront le même genre d'affaire à partir de cette date sous le nom de Emerson, Tourne & Co, pour leur propre compte.
J. NEVILLE,
P. M. TOURNÉ,
23 juin W. EMERSON.

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLEE & EGANA,
7 juil 36 Bienville

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
1 juin 99 rue de la Douane

LINSEYS ET JEANS.
LES soussignés ont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés.
FETTER & BOYD,
7 juil 70 rue Gravier

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'Incendie et sur la vie:
CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classe d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire; James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent.
No. 33, rue du Camp
Reference: MM. Dick & Hill, 83, rue du Canal.
15 juil—1 an

EN debarquement du navire Talma, de Bordeaux:—
5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1835, supérieure;
36 barriques Vin rouge de Bourg, premières cotes;
72 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1843, a vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

EN debarquement du navire Magdola, venant de New-York:
101 caisses Prunes en paubans, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti.

VINS rouges vieux et très supérieurs:
6 barriques Vin rouge Chateau Haut Brion et Leoville, 1834;
4 do do do 1838;
12 do do do 1840;
3 do do do 1841;
60 caisses Vin de 12 bouteilles, Latour, Leoville et Chateau Haut Brion;
60 caisses Vin rouge de 12 bouteilles Haut Talence, à vendre par J & J TARDOS,
23 juil 15 rue Conti

A VENDRE par les soussignés:
30 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
23jt J & J TARDOS, 15 Conti.

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—1 demi pipe, 8 quarts do, 4 huitièmes Eau de vie Pinet, Castillon & Co, de Cognac, très vieille et supérieure;
10 quarts de pipe Eau de vie de Mrs. Castillon, Jr., Cognac, Champagne 1825 à vendre par F. JORDY, 10 Conti
21 jt

GRAISSE—300 barils, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

PORC—600 barils porc de toutes qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
7 aout 92 Tchoupitoulas

BŒUF—50 barils prime B., et endommagé, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

HUILE DE LARD—[illegible] pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
7 aout 92 Tchoupitoulas

FEVES—100 barils [illegible]
7 aout

FARINE—1,000 barils farine de St. Louis [illegible] boulangers, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
5 aout 92 Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—30 paniers Champagne en grandes et demi-bouteilles, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
27 juil

INSTITUTIONS.

FRANKLIN HIGH SCHOOL.
Au coin de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital, à la Nouvelle-Orléans.

LES parens et tuteurs sont respectueusement informés que les classes sont maintenant complètement organisées dans la maison sise à l'encoignure de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital. Les directeurs ont quelques raisons d'espérer que les nouveaux arrangemens faits pour le bien être des élèves recevront l'approbation des patrons de leur institution, et celle de toutes les personnes qui ont charge d'enfans.
L'éducation des pensionnats a principalement pour but d'inculquer des habitudes de persévérance et de régularité. Le cours des études que doit suivre un jeune homme pour obtenir ce résultat, le mettra nécessairement, s'il est bien dirigé, en possession de tous les autres avantages qu'il s'est proposé d'acquérir.
Le principe qui vient d'être posé forme la base du système d'instruction suivi dans le collège intitulé *Franklin High School.*
Le cours d'étude comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin et le Grec, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, l'Arpentage, l'Application de l'Algèbre à la Géométrie, le Calcul Différentiel et Intégral, l'Astronomie et la Chimie, l'Histoire et la Géographie, la Tenue des Livres, le Dessin et la Peinture, la Musique Vocale et Instrumentale.
Il se trouve attaches au Collège sept Professeurs qui donnent chaque jour des leçons dans leurs branches respectives.
Les parens et tuteurs sont respectueusement prévenus qu'ils ne doivent, sous aucun rapport, intervenir dans les réglemens et dans la discipline intérieure de l'établissement.
L'institution reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires, et des externes. Les pensionnaires résident dans la famille de M. Elkin, et ils sont environnés de celle des dames attachées à la maison.

CONDITIONS:

Les pensionnaires paieront	$20 00 par mois.
Les demi pensionnaires	15 00
Les externes au-dessous de 10 ans	6 00
Les externes au-dessus de 10 ans et au-dessous de 13	8 00
Dito au-dessus de 13	10 00

On invite à payer ponctuellement à la fin de chaque mois.
25 mai

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLEANS.

UN enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à se s'adjoindre que des hommes voués par état à l'enseignement, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions du Sud de l'Union.
L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.
Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.
Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours.
Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long-temps acquise.
Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.
Jaloux de répondre aux encouragemens qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.
L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a été à l'abri de toute espèce de maladie.
Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les réglemens disciplinaires.
On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.

Les pensionnaires paient,	$20 par mois.
Les demi-pensionnaires,	15
Les externes, pour les classes avancées,	12
pour les classes inférieures,	9

Les statuts et réglemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
7 janvier

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LES soussignés informent respectueusement les patrons de cette institution et le public, que les exercices du College recommenceront mercredi de ce mois.
L'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les différentes branches d'une éducation collégiale complète, les Mathématiques et les arts d'agrément, forment le cours d'instruction. Les classes sont faites par les mêmes professeurs qu'auparavant, aucun changement n'ayant eu lieu excepté dans la classe des Mathématiques qui a été confiée à M. Corley, professeur aussi capable que zélé.
Le public est de plus averti que la démission de M. McManus, president du College et professeur de Mathématiques, a nécessité un changement dans la Direction de l'institution. On doit espérer que les soins qui seront donnés au bien-être et au progrès des élèves et que le maintien d'une discipline salutaire concilieront au College la confiance et le patronage du public.
J. SMITH WHITAKER,
JUAN BECO LOPEZ
Mandeville, 3 juillet 1846. 4jt

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT EXTERNAT.)
Fondée en 1832 par Madame Leiris,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables a toute bonne éducation.
L'enseignement des différentes branches est ainsi partagé:
Le FRANÇAIS, L'HISTOIRE, LA LITTERATURE, L'ARITHMETIQUE, et les sciences [illegible] sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.
L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.
L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs institutrices et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.
L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés, et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.
La MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le talent est connu du monde musical.
La direction, voilà l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, ce qui est l'objet d'un soin spécial.
Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.
Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
do. do. avec blanchissage,	do.	30
Demi-pension,		16
Externes,		11
Piano,		11
Solfège,		2

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Pensionnat de jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parens, que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 86, RUE DE LA DOUANE, entre ROYALE et BOURBON.
Ce nouveau local répond mieux encore que celui qu'elle a quitté, a toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartemens offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans doute appréciés par les parents.
Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait vivre ses pensionnaires tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.
L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer MM. Theilhard, Hy. Norès et Lord, c'est donner la certitude que tous les cours sont en anglais, soit en français, sont faits avec une conscience et un talent qui doit en assurer le succès.
Les instructions religieuses sont faites dans l'instruction par M. Lesne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.
La musique est l'objet d'une attention toute spéciale: les cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois ont lieu des examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.
M. Devoti donne des leçons de danse. 29oct—6m

Institution Classique et Commerciale
DE
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.
L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.
Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des écoles les plus élevées.
La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement; elle est tout à la fois sévère et modérée; et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est stricte, mais paternelle.
La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers; les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.
BRANCHES D'INSTRUCTION:—Langues anglaise, française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.
10 oct

FARINE—300 barils excellente farine de l'Illinois, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

FARINE—500 barils Washington, St. Louis, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils Burlington Mills, Iowa, excellent article, a vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

CAFE—100 sacs café Havane, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

VIN de Bordeaux—40 barriques Montferrand; 36 dito St. Emilion; 25 dito Queyries, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE d'Emballage—200 pièces toile et 230 rouleaux cordages, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34 Tchoupitoulas

CIGARES—1,300,000 cigares de la Havane, comprenant les meilleures marques favorites, et de qualités supérieures, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
5 aout 34, Tchoupitoulas.

BEURRE—100 frequins de l'Ouest, a vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
7 aout 92 Tchoupitoulas

PRUNES—20 caisses prunes, 30 paubants chaque, dernièrement reçues; 30 caisses confiture de la Havane; 10 caisses beaux fruits au jus, avec flacons et bouchons en cristal; 15 demi-caisses oranges bien conservées &c, à vendre par St.-V. BARRETT,
24 juil 21 Gravier

TOILE, Corde d'emballage, et ficelle—430 pièces toile du Missouri et du Kentucky,
700 rouleaux corde do. do.
130 balles ficelle, à vendre par
7 juil G & R BUCHANAN & Co.

EAUX-DE-VIE—En débarquement du navire Lydie, de Bordeaux:
10 demi pipes Cognac, 4me preuve, J. J. Dupuy.
10 quarts de pipes Cognac, do do
40 quarts de pipes Cognac, première preuve, qualité supérieure, de Ph. Godard & Co., à vendre par
9 juil EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis

CHANDELLES—[illegible] caisses, à vendre par BUDDECKE, [illegible] & Co.
7 aout

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire [illegible] de Bordeaux:
[illegible] vin rouge, Médoc [illegible]
[illegible] caisses [illegible] DOMINIQUE LAVANA [illegible]

GRAINES FRAICHES [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Poisson vs. Mr. et Mme Bigot—No. 130.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'Hon. M. Crozat, 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera vendu au magasin du Constable, No. 94, rue St. Pierre, mardi, 25 aout 1846, à dix heures du matin:
Un lit et deux matelas. Saisis dans cette affaire.
Conditions—comptant.
13 aout GUSTAVE MEYNIER, Constable

Succession de Marie Louise Lemelle.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 11 aout 1846 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi le 31 aout 1846, à midi, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci après nommés, savoir:
Sally, âgée de trente cinq ans, et ses trois enfans — Victor, de dix ans, Augustine de cinq ans et Auguste de dix huit mois.
Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits esclaves seront définitivement adjugé, au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an de sa date jusqu'à parfait paiement avec caution bonne et solvable, à la satisfaction du juge et de l'administrateur de la succession, et hypothèque sur lesdits esclaves.
L'acte de vente devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
13 aout—3en15j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Jacquarine Rouzan, épouse de La. Ferrand, f. c. l.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 8 juillet courant, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, le samedi 15 aout 1846, à midi, pour le compte de ladite succession,
Les services de l'esclave Amelie, mulatresse agée d'environ sept ans, jusqu'à l'âge de trente ans.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
14 juill—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 15,394—(Cr. de Proc.)—La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Veuve M. C. Staes, exécutrice testamentaire de M. C. Staes.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, 15 aout 1846, à midi, les propriété et actions de Banque ci après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un certain lot de terre situé en cette ville, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant dix huit pieds deux pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de quatre vingt un pieds trois pouces; le tout mesure française, ensemble avec le magasin à deux étages en briques et autres améliorations qui se trouvent sur le dit lot de terre; laquelle propriété est bornée d'un côté par la propriété de James Hopkins, et de l'autre, par celle de Jean St. Avid.
Et soixante et onze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci dessus décrite.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
14juil—3 en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 24,965—Cour du 1er dist. jrei—George Whitney vs. Cutler Chipman.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente le jeudi, 20 aout 1846, au magasin de meubles de Whitney, rue Royale, entre les rues Bienville et Douane, à 10 heures du matin,
Un lot de meubles, tels que lits en acajou, armoires, sofa, lavabos, bureau et chaises do, et bouteilles, &c.
Et le dit jour, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale:
Tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur Cutler Chipman aux procès suivants, savoir:
1o. Chipman & Clark vs. Miller & Clark, No. 24,903, du docket de la Cour du 1er District Judiciaire.
2o. Cutler Chipman vs. Robert Turnbull, No. 50[illegible] docket de la Cinquième Cour de District de la N. O.
Saisis dans dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS
8 aout—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DU TROISIEME DISTRICT JUDICIAIRE—PAROISSE DE JEFFERSON—Succession de J. B. V. Labarre—Ezilda Volant Labarre, épouse de Jas. Hopkins, vs. Michel Volant Labarre.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour du Troisième District Judiciaire de la paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville de la Nouvelle Orléans, le samedi 12 septembre 1846, à midi, à la folle enchère de J. D. Lambert:
L'esclave ADAMS, griffe âgé d'environ seize ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
12 aout—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Athanase Nunez.
COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE pour la paroisse St. Bernard—En vertu d'un ordre de Cour daté 14 juillet 1846, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la Paroisse St. Bernard, j'offrirai en vente, à la maison de Cour de Paroisse, le 10 septembre 1846, à onze heures du matin, pour le compte de la dite succession,
L'esclave nommée MARIA, négresse âgée d'environ dix ans. Conditions—Quatre, huit et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Paroisse St. Bernard, 27 juillet 1846.
29 juil—3en30j JOSEPH S. CUCULLU, shérif.

AVIS JUDICIAIRES.

Pierre Lee vs. No. 1—Les terres des héritiers de Pierre Abzeron.
ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse Lafourche Interieure.
A tous ceux que cela peut concerner, sachez—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour du District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, [illegible] 1846, [illegible] Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ 27 milles en bas de la ville de Thibodaux, mesurant un arpent de face sur le Bayou Lafourche [illegible] par la terre de Joseph Barrios, en bas par celle de Pierre Lee fils.
Vous êtes par ces presentes notifiés d'avoir à presenter vos oppositions et les raisons pour lesquelles dans les trente jours a partir du jour auquel l'ordre a été délivré au sherif, à la Cour de District du Cinquième District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du suppliant pour payer la somme de douze piastres et douze cents et demi ($12 12 1/2) et les frais de ce procès, ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre, ont été adjugés au dit demandeur, Pierre Lee, au prix le plus bas, le 31 mai 1845, par l'inspecteur général de chemins et levées, conformément à la section trente d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé "Acte relatif aux chemins et levées," approuvé le 7 février 1829.
13aout—8 M. BOURG, shérif

Pierre Lee vs. No. 17—La terre de Sempleton Stenbeck, alias Ephraim Stenfield.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse Lafourche Intérieure.
A tous ceux que cela peut concerner, sachez—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Cinquième District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 28me jour du mois de juillet 1846, j'ai le 30me jour du même mois et année, saisi un morceau de terre appartenant à Sempleton Stenbeid, alias Ephraim Stanfield, situé dans cette paroisse, situé sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ trente quatre milles en bas de la ville de Thibodaux, mesurant quatre arpens de face sur le Bayou Lafourche; borné en haut par la terre de Evariste Dares, en bas par celle de Louis Picou, vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à presenter vos oppositions et les raisons négatives, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au sherif, à la Cour de District du Cinquième District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Interieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du suppliant, pour payer la somme de cent quarante piastres ($140 00) et les frais de ce procès, ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre ont été adjugées au dit demandeur, Pierre Lee, au prix le plus bas, le 19 octobre 1845, par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section trente d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé "Acte relatif aux chemins et levées," approuvé le 7 février 1829.
13aout—8 M. BOURG, Shérif

Emile Leonval, vs. No. 19. Les terres de S. W. Oakey.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la Paroisse de Lafourche Intérieure.—A tous ceux que cela peut concerner, sachez—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la Lafourche Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 28me jour de juillet 1846, j'ai le 30me jour du même mois et année, saisi un morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey, habitant la ville et paroisse d'Orléans, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ 25 milles en bas de la ville de Thibodaux, mesurant quatre arpens de face sur le Bayou Lafourche, borné en haut par une terre; le propriétaire ou les propriétaires duquel morceau de terre étant inconnus, en bas par celle de Mme Elizabeth Mills, veuve de William Mills père.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à presenter vos oppositions et les raisons négatives dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au sherif, à la Cour de District du Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du suppliant, pour payer la somme de cinq cents et soixante quinze piastres, et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la Levée, et pour avoir coupé les arbres sur la dite terre, ont été adjugés au dit demandeur Emile Leonval, au prix le plus bas, le 20 octobre 1845, par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30, d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829. M. BOURG, Shérif. 13aout—8

H. C. Gildemeester vs ses créanciers.—15,807 P. C.
TROISIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Lundi 3 aout 1846—Présent l'hon. T. H. Kennedy, juge.—Sur motion de Benjamin & Micou, avocats de H. C. Cammack, syndic des créanciers du failli et sur enregistrement d'un tableau définitif de distribution dans cette affaire, il est ordonné que les annonces légales soient faites, et que les créanciers et toutes les personnes intéressées, démontrent dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le susdit tableau ne serait pas homologué, et les fonds ne seraient pas répartis conformément au dit tableau, et que le syndic ne serait pas déchargé. Extrait des minutes,
4aout—3en10j WILLIAM P. BEDLOCK, greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orleans—Succession de Madame L. R. Gaiennie—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. Gaiennie administrateur de la succession de son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
P. M. BERTIN,
4 aout—3en10j Député Greffier.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
DES soumissions cachetées pour l'érection d'une geôle à l'usage de la paroisse St. Charles suivant les plan et devis déposés au greffe de la maison de Cour de ladite paroisse, seront reçues jusqu'au 15 du mois d'aout 1846 au bureau du recorder de St. Charles.
EMILE TASTET,
25 juill—3en20j Greffier du jury de Police

VINS—215 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux St. Julien, St. Estephe, St. Emilion et Montferrand,
26 barriques ordinaire de 1840 et 1844, St. Julien et Montferrand,
26 barriques do vieux Chateau Lafitte, Léoville, Pauillac Medoc et Margaux Medoc.
20 barriques vin vieux do do Merman,
55 barils vin blanc Sauterne,
180 caisses vin rouge St Julien, St Estephe et Margaux
45 do do vieux Haut Brion, Chateau Latour, Chateau Margaux et Chateau Lafitte, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15 St Louis

CIGARES—70 milliers cigares de la marque de Shakespear, Regalia 1a. et 2da. Millar 1a. et 2da. a vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
4 aout 11 et 15 St Louis

CAPRES, SARDINES, &c—30 caisses capres; 55 dito eau de fleur d'oranger; 34 [illegible] de Marseille; 13 dito sardines à l'huile en boites et demi-boites, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St Louis

LIQUEURS—130 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et superfines.
650 paniers anisette de Champion fine, surfine et superfine; 27 dito [illegible] d'Amere;
25 caisses Curaçao [illegible]
20 do marasquino;
5 do eau-de-vie d'Andaye;
25 do eau-de-vie de [illegible], à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout 11 et 15, rue St. Louis.

EAU-DE-VIE—15 demi pipes [illegible] preuve, J J Dupuy; 11 quarts do [illegible] do, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

EAU-DE-VIE ET RUM.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
VENDREDI après midi, 14 du courant, à 5 heures 1/2, il sera vendu sur la Levée, vis à vis le poteau No 14, 2me municipalité, pour compte de qui il appartiendra,
10 demi pipes Eau de vie de la Rochelle, 4e preuve,
5 boucauts Rum de la Jamaique, en debarquement de la barque H J Bartlett.
Conditions, à la vente. 13 aout

Habillements, Casquettes, etc.
PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur,
H. L. Stone & Co, contre John Bostwick.
PAR ordre de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le jeudi, vingt aout, à leur magasin d'encan, No. 51, rue des Magasins, en face de l'Arcade de Banks, huit caisses d'habillements, casquettes, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
11 aout—3 en 10j

DEMANDE DE MEUBLES!
NEUFS et de seconde main, pour être vendus par commission, francs de magasinage. On fait des ventes particulières, publiques et privées, principalement dans cette branche. Point d'autres frais sauf la commission [illegible] ventes reelles. On pourra disposer d'un grand assortiment à de bons prix. S'adresser à W. Berger, encanteur, No. 56, rue Conti. 10 aout—6

TEXAS.
AVIS IMPORTANT.
LE soussigne fondateur de Castro-Ville sur la Medina, [illegible] à l'ouest de San-Antonio, depuis le 3 septembre 1844,
Fait connaitre a ceux que cela interesse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.
[illegible] également dans les limites de 400 sections à donner gratis jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre a toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa concession, et à tout celibataire au-dessus de 17 ans, 160 acres.
S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Leonard Dobbin, Esq., rue Bienville, No. 13, ou au soussigne, sur la colonie.
Nouvelle-Orléans, 23 juin 1846.
24 juin—3 m H. CASTRO.

AVIS IMPORTANT
POUR LES SOUSCRIPTEURS A
L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le trois mars 1843,
REDUCTION DANS LE PRIX
Huit piastres par an au lieu de dix.
LES souscripteurs a ce beau journal (EDITION DE PARIS) sont prevenus que les premiers numeros de la [illegible] année commençant le 1er mars 1846, ont été reçus par les derniers arrivages d'Europe, et qu'a dater de ce jour le prix de l'abonnement est fixé à $8 par an au lieu de $10.
Le soussigné profite de cette occasion pour annoncer [illegible] qu'il est le seul agent a la Nouvelle-Orléans, de M. Dubochet, editeur de l'Illustration.
VICTOR HEBERT, Libraire,
149 rue de Chartres
N. B.—Les numéros de mars et avril sont prets a [illegible]
Est arrivé le 6ème libraire le Juif Errant, par E. Sue, illustré par Gavarni, edition de Paris, quatre beaux volumes grand in-8 ornés de 500 dessins et 80 portraits. Prix $6.
16 juin—1m

F. V. RASPAIL.
MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol. en vente chez V. HEBERT, libraire, rue Chartres
12 juin

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en debarquement des navires Elizabeth-Ellen et Chateaubriand, a vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
99 rue de la Douane

TRUFFES—100 boites, demi et quarts de boites truffes, Perigord, en magasin et a vendre par
C. DUFOUR, 11 Conti

EN debarquement du navire Lorena, de Bordeaux: [illegible] barriques Vin rouge de Graves,
[illegible] do do Medoc, a vendre par JORDY & BRAZIER,
en liquidation, 10, rue Conti

EN debarquement du navire Brunswick, du Havre, 40 [illegible] Vin de Champagne de Messieurs le marquis de M[illegible] et de Lousson, de la marque du "Cygne," en [illegible] demi bouteilles, a vendre par JORDY & BRAZIER,
en liquidation 10, rue Conti.

EN debarquement du navire Russia et a vendre par le soussigné:
40 caisses contenant 400 boites, demi et quarts de boites de sardines a l'huile.
5 caisses truffes en boites et demi do.
20 do de fruits assortis au jus. CHS. DUFOUR
20 juin 11, Conti.

CIGARES—En débarquement de l'Emprezado, de la Havane, et a vendre:
14,000 Regalias Sevillanas;
10,000 La Marina;
10,000 La Puntualidad;
10,000 La India Cubana,
10,000 La Lealtad;
15,000 Condi;
16,000 Dos Cabanos. J. M CABALLERO,
32 Vieille Levee.

Marchandises Françaises.
EN débarquement du navire Sea Lion, du Havre:
[illegible] Draps noirs français, qualité supérieure;
[illegible] Casimir do do;
[illegible] do do avec dessins;
[illegible] Mouchoirs madras superieure;
[illegible] Mousselines a rideaux, broderie riche;
[illegible] Linons pour mousquitaires, dessins très riches;
[illegible] Indiennes françaises, nouveau genre;
[illegible] Chaussettes pour hommes;
[illegible] Boutons, 1re qualité.
Aussi—en consignation et a vendre à bon marché:—4 caisses chapeaux de soie de Paris.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 jui 21 Magasins

A VENDRE en debarquement du navire le Vaillant, de Bordeaux:
140 barriques vin rouge,
18 demi barriques vin blanc, par
Ejuil DUDOUYT & TEULADE.

A VENDRE en magasin, d'importation recente:
50 barriques vin rouge ordinaire,
30 [illegible] vin rouge, vieux, pour famille,
50 caisses absynthe suisse, E. Pernod,
[illegible] do do Yersin et Lecoultre,
[illegible] do kirsch,
[illegible] do curaçao de Hollande,
100 [illegible] anisette de Bordeaux,
[illegible] bouchons fins.
Genievre de Hollande, eau de vie, vin de Madere, [illegible] a vendre par DUDOUYT & TEULADE,
13 rue Toulouse

PORC—[illegible] barils porc inspecté et autres qualités, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
92, Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—[illegible] colis assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
49, Commune

VINS de Bourgogne—50 caisses "Volney" et Chambertin, en débarquement et a vendre par
F. JORDY, 10 Conti

PRUNEAUX—10 caisses et 12 paubans chaque, grand modele, en debarquement de la barque Lubeck et a vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 St Louis

FARINE—1,500 barils de St. Louis, marques les bonnes, a vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
92, Tchoupitoulas

INDIGO de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala, en magasin et a vendre par
LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

SERRURES Françaises—Numeros assortis, en magasin et a vendre par LEOPOLD JEANNET,
22, St Louis

TOILE a voile de Coton Nos assortis en debarquement du navire Auburn et a vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22, St Louis.

BŒUF—20 barils prime, a l'inspection, a vendre par JAMES & WOODRUFF,
17 juillet 60, Camp

VERMOUTH—20 caisses Wermouth, a vendre par BERTRAND & SISOS,
Encoignure Royale et Bienville

GOMME ARABIQUE—1200 livres gomme arabique en sortes, a vendre par BERTRAND & SISOS,
Encoignure Royale et Bienville

TABAC de la Vuelta Abajo—50 balles de qualite supérieure, capes et tripes, a vendre par
HEPBURN & TURPIN,
No. 11, rue Royale

VANILLE—En debarquement du brick Princess Mary, 2 caisses Vanille de la derniere recolte, a vendre par HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

BOUTEILLES VIDES—2700 bouteilles vides en paniers [illegible] 150 l'un, en magasin et a vendre par
CHS. DUFOUR, 11 Conti

AMANDES sans coques—300 caisses de la nouvelle recolte, a vendre par L. CANTIN,
42 Gravier

RAISINS DE CORINTHES—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN
42 Gravier

A LOUER—UN MORCEAU DE TERRE, faisant face [illegible] de Carrollton, convenable [illegible] potager. Il s'y trouve une bonne [illegible] Pour les termes, qui seront [illegible] B & A SOULIE,
de rue Conti

CONFITURES—12 barils, en debarquement du brick Hope Howes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26 Vieille Levee.

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levee.

ARTICLES DIVERS—640 pieces toile d'emballage du Kentucky et du Missouri, 850 rouleaux cordes d'emballage, 110 balles ficelle, 516 barils graisse en feuilles, 150 barils graisse No. 2, 69 barils suif, 1,000 sacs mais, 1[illegible] de, 2 au planter, a vendre par G & R BUCHANAN & Co,
64 Tchoupitoulas

BOUTEILLES, Bouchons et Bocaux—50 caisses en debarquement du navire Suffolk, comprenant un assortiment de chaussures fines, a vendre par G. W. DUNBAR,
30, Douane

FER BLANC—21 caisses 1/3 X, a vendre par G & R. BUCHANAN & Co,
64, rue Tchoupitoulas

SALERATUS—10 tierçons en debarquement du navire Auburn, et a vendre par ROBERTS & HALL,
75 Magasins

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentes.
LE soussigne a continué à manufacturer des tuyaux en plomb pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources même ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le desire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.
On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

CIGARES—En débarquement du brick T. Street, de la Havane—93,000 Regalias, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 juil 32 Vieille Levée

BALAIS—30 douzaines, a vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
3 aout 92 Tchoupitoulas

COUVERTURES FRANÇAISES.
EN débarquement du navire Mozart, de Marseilles:—150 balles couvertures supérieures, de Granier, de trois pointe. ☞ L'attention des habitans est particulièrement appelée sur l'envoi de ces couvertures, qui sont d'une qualité très supérieure.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Seuls agens des couvertures de Granier,
No 21, rue des Magasins.
N. B. Les soussignés informent respectueusement les habitans, les marchands [illegible] de la campagne, qu'ils trouveront constamment chez eux, un vaste assortiment de MARCHANDISES CONVENABLES AUX HABITANS. En outre, ils trouveront à ce magasin, tout autre article provenant des manufactures anglaises et françaises.
H. DE GOER & RIFFLARD,
Importateurs de marchandises d'Europe,
24 avril 21, rue des Magasins

RIZ—25 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par
14 juil L. D. C. WOODS, [illegible] Magasins

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par L. D. C. WOODS,
14 juil [illegible]

CIGARES HAVANE—[illegible] à vendre par J. M. CABALLERO,
14 juil 32, [illegible]

DROGUES—[illegible]